

MONSIEUR IBONGE NUMBI Louis
CHARGE DES QUESTIONS D'ASSISTANCE AUX VICTIMES/RDC

**Allocution du Point Focal National de la RDC pour l'Assistance aux Victimes à
l'occasion de la 10^{ème} conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa**

Genève 01 décembre 2010

Monsieur le Président ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Participants ;

Avant toute chose, je voudrai m'acquitter d'un agréable devoir, celui de joindre ma voix à celle de notre chef de délégation consistant à féliciter Monsieur le Président ainsi que toute son équipe pour leur élection à la présidence de notre Convention.

La République Démocratique du Congo remercie l'assistance de l'attention particulière qu'elle réserve à cet exposé.

Pour mémoire, je voudrai rappeler que la République Démocratique du Congo est un pays post conflit. Les conflits armés ont provoqués plusieurs désastres dont le nombre impressionnant et croissant des victimes de mines et restes explosifs de guerre. A cela s'ajoute les autres victimes innocentes issues des différents affrontements armés.

Notre présentation d'aujourd'hui aura trois parties essentielles à savoir :

1. les actions mises en place au niveau pays ;
2. la mise en œuvre du plan de Carthagène ;
3. quelques statistiques.

1. Des actions mises en place au niveau pays

Pour mieux s'occuper de la question des personnes vulnérables, le Gouvernement de la république a créé un Secrétariat Général aux Actions Humanitaires et à la Solidarité Nationale. Cette branche de l'administration publique s'occupe de la gestion permanente des situations des personnes vivant avec handicap et des victimes en général.

Une Direction de coordination des activités de réadaptation des personnes handicapées existe en son sein et regroupe plusieurs Centres, Associations et différents ateliers orthopédiques afin de promouvoir le bien être de la personne se trouvant en situation de handicap.

Le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a mis sur pieds la stratégie nationale de protection des groupes vulnérables en République Démocratique du Congo et a élaboré un projet de loi portant protection sociale des groupes vulnérables qui est en discussion au niveau du Parlement de notre pays.

En termes de progrès réalisé, il y a lieu de signaler que le Gouvernement a mis en place la Commission Nationale pour la réhabilitation des sinistrés, plate forme de coordination de la gestion des catastrophes qui est à pieds d'œuvre avec l'appui du PNUD.

Aussi, la désignation effective par le Ministre des Affaires Sociales, d'un fonctionnaire que je suis comme Point Focal pour s'occuper uniquement de la question de l'Assistance aux Victimes des Mines et REG au sein de la Coordination du Point Focal National de la RDC pour la Lutte Antimines.

2. De la mise en œuvre du plan de Carthagène

Il faudra notre tout d'abord que plusieurs défis sont à relever en République démocratique du Congo dans le secteur de l'assistance aux Victimes des mines et autres personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment :

- De la disponibilité de l'information sur les victimes ;
- De l'absence des mécanismes de coordination ;
- De l'inexistence du cadre juridique approprié;
- Du manque d'aide économique et de l'assistance sociale efficace.

Eu égard à ces différents constats, il apparaît que toute action efficace d'Assistance aux Victimes en République Démocratique du Congo devra être orienté vers les axes suivants :

- Contribuer à l'aménagement de l'environnement juridique et légal du secteur par l'appui d'une part, au plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention sur les droits des personnes en situation de handicap que le Gouvernement a signé depuis 2008, et d'autre part à l'adoption d'une loi nationale sur le handicap ;
- Appuyer la mise en place d'une stratégie nationale d'assistance aux victimes ;
- Appuyer la mise sur pieds d'un mécanisme national de coordination de l'Assistance aux Victimes en mettant un accent particulier sur la réinsertion sociale pour garantir une assistance durable.

Ainsi, pour se conformer au prescrit de la Convention, notamment la mise en œuvre des actions 23 à 33 du plan d'action de Carthagène ainsi que des recommandations y afférentes, la République Démocratique du Congo a organisé du 19 au 21 octobre 2010, un forum national sur l'assistance aux victimes des mines et aux personnes en situation de handicap.

En effet, sous le haut patronage du Ministre des Affaires sociales, cet atelier a connu la participation de tous acteurs étatiques impliqués, de tous les acteurs non étatiques concernés avec un accent particulier sur la représentation des victimes des mines et de leurs associations en conformité avec les actions 23 et 29 du plan de Carthagène.

Les structures et personnes précitées, sont venues de toutes les Provinces du pays et ont suffisamment échangé sur les différentes questions en rapport avec la vie des victimes, particulièrement celle liée à l'assistance.

Le plus grand mérite de ce forum est celui d'avoir généré un outil important de travail qui servira de référence et de directive à toute action d'assistance aux victimes. Il s'agit du plan stratégique national d'assistance aux victimes des mines et REG.

Ce plan prévoit entre autres, la mise sur pieds d'une structure intersectorielle de coordination à trois niveaux, conformément à la subdivision administrative du pays, à savoir le niveau national, le niveau provincial et le niveau local des Entités Territoriales Décentralisées de base.

Pour ce faire, nous tenons à remercier le centre International de déminage Humanitaire de Genève qui nous a visité au mois de mars dernier par le biais de Madame CHEREE BAILEY. Cette visite a été une grande occasion pour sensibiliser les acteurs nationaux sur les actions d'assistance aux victimes.

3. Des quelques statistiques

Quant au point relatif aux statistiques actuelles des victimes, il convient de signaler qu'elles sont de plus en plus croissantes. La République démocratique du Congo compte à ce jour 2 412 victimes en raison de :

- De 0 à 17 ans : 341 hommes, 134 femmes, 6 personnes non identifiées ;
- De 18 à 35 ans : 582 hommes, 229 femmes, 10 personnes non identifiées ;
- De 36 à 45 ans : 259 hommes, 85 femmes ;
- De 46 à 60 ans : 166 hommes, 99 femmes, 1 personne non identifiée ;
- De 61 et plus : 38 hommes, 13 femmes ;
- Autres victimes n'a pas été identifié : 166 hommes, 65 femmes, 273 personnes dont le sexe n'a pas été identifié.

Avant de terminer mon allocution, je voudrai rappeler que pour réaliser l'atelier sus évoqué sur l'assistance aux victimes en République démocratique du Congo, il a fallu des moyens financiers conséquents. Nous remercions le Gouvernement du Japon qui nous a permis jusque là à lancer un tout premier projet qui nous a conduit à l'atelier national précité.

Quant à la mise en œuvre des différents projets de réhabilitation et réinsertion sociale des victimes, nous avons besoin des fonds nécessaires pour ce faire.

Je vous remercie.